

#### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

h

Service général de l'organisation matérielle et financière et des structures de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial.

- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécial libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécial, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécial subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécial

-

#### Pour information:

Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécial,

Aux Vérificateurs de l'enseignement spécial,

Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et subventionnés par la Communauté française,

Aux Associations de parents,

Aux Organisations syndicales,

Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécial.

#### CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

#### D'ENSEIGNEMENT SPECIAL

**ANNEE SCOLAIRE: 2002-2003** 

**VOLUME 2** 

# TABLE DES MATIERES

CIRCULAIRE N° 14
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS
CIRCULAIRE N° 15
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION
CIRCULAIRE N° 16
LA PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.
CIRCULAIRE N° 17
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N°18
ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL
CIRCULAIRE N°19
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIAL ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N 20
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES, POUR INFORMATION, AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIAL SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.
CIRCULAIRE N 21
FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE
CIRCULAIRE N 22
FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.

1000 Bruxelles, le



#### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

h

Service général de l'organisation matérielle et financière et des structures de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécial.

Réf.: ORG./2002-2003/18

#### **CIRCULAIRE N°18**

### ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL ANNEE SCOLAIRE 2002-2003.

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste complète des membres de l'inspection reprenant leurs adresse, attributions et ressorts géographiques respectifs, ainsi que quelques considérations d'ordre général.

Les informations concernant les horaires des classes et des membres du personnel seront <u>envoyés</u> aux Inspecteurs compétents au plus tard le 20/10/2002 pour le Fondamental. En ce qui concerne l'enseignement secondaire la date est fixée au 31/10/2002. Vous trouverez en annexe les modèles des documents à utiliser.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE.

#### I. <u>LISTE DES MEMBRES DE L'INSPECTION - ATTRIBUTIONS - RESSORT</u> GEOGRAPHIQUE

#### 1) **Inspecteur coordonnateur**

Coordination pédagogique et administrative de l'inspection de l'enseignement spécial maternel, primaire et secondaire.

Madame D. CHOUKART-STEENSELS

Quartier des Arcades – Bloc F – 3<sup>ème</sup> étage

Bureau n° 3023

Boulevard Pachéco, 19, boîte O

1010 BRUXELLES

E-mail: danielle.choukart@cfwb.be

Secrétariat : Madame **DEBATY ☎** 02/210.58.76 – Fax : 02/210.59.09

E-mail: claudine.debaty@cfwb.be

#### 2) Inspection de l'enseignement maternel et primaire

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Monsieur Roger BOLLY

Chaussée de Wavre, 91

**4250 WANZE** 

Tel/Fax: 085/21.12.08

Province de Namur (à l'exception de l'arrondissement de Dinant

Province du Hainaut

- arrondissement de Charleroi

- Brainle-Le-Comte

- Ham-Sur-Heure - Nalinnes Région de Bruxelles-Capitale

Ville de Huy

Monsieur Edmond DEBOUNY

Avenue Reine Elisabeth, 21

**4820 DISON** 

Tél/Fax: 087/33.83.17

E-mail: <a href="mailto:edmond.debouny@swing.be">edmond.debouny@swing.be</a>

Province de Liège (à l'exclusion de la Ville

de Huy)

Province de Namur:

- Arrondissement de Dinant

F.B.A.

#### Madame Marie-Louise WILMART-PIROTTE

Rue sur les Vignes, 10B Province du Brabant wallon 5300 ANDENNE Province du Luxembourg Tél: 085/84.35.80 Province du Hainaut:

 Arrondissements d'Ath, de Mons et de Mouscron
 Arrondissement de Soignies (à l'exception de Braine-Le-Comte)

- Arrondissement de Thuin (à *l'exception de Ham-sur-Heure – Nalinnes*)

- Arrondissement de Tournai

#### 3) <u>Inspection de l'enseignement spécial secondaire</u>

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Madame Fernande SCHMITZ-BALBEUR

Rue des 4 vents, 76 6700 ARLON

Tél/.: 063/21.63.54 Fax: 063/21.67.50

E-mail: lindaschmitz@skynet.be

SERVICE AUX PERSONNES, HABILLEMENT, HÔTELLERIE-ALIMENTATION

cours relevant des secteurs :

Monsieur Henri **BOUSMAN** langue maternelle, actualité, histoire,

Allée de la Fontaine, 17

5651 BERZEE

Tél/Fax: 071/61.18.24

langues

Madame D. CHOUKART-STEENSELS

Chaussée romaine, 21 4263 BRAIVES

Tél/Fax: 019/58.83.85

E-mail: danielle.choukart@cfwb.be

Accompagnement pédagogique général des membres du personnel directeur et enseignant des formes 1 et 2 de l'enseignement secondaire spécial.

Monsieur Jean-Paul VAN PUTTE

Avenue de Criel 29 5370 HAVELANGE Tél/Fax: 083/63.38.28 E-mail: jp.vanputte@skynet.be cours relevant du secteur : CONSTRUCTION

Monsieur Pierre FENAILLE

Rue de Page, 2

4219 MEEFFE

Tél/Fax.: 081/85.64.57

cours relevant des secteurs :

AGRONOMIE,

INDUSTRIE et ARTS APPLIQUES

Monsieur Yvon MARCHAL

Sart Paradis, 37 5100 WEPION

Tel: 0475/65.58.11 Fax: 081/40.33.53

E-mail: yvon.marchal@swing.be

Education physique

Monsieur André CAUSSIN

Rue des Crêtes, 36 5170 PROFONDVILLE Tél/Fax: 081/41.16.90

101/1°ax . 001/41.10.70

Mathématiques, sciences, géographie informatique, ainsi que les cours spécifiques du secteur ECONOMIE

E-mail: andré.caussin@wanadoo.be

Madame Eliane VANHAM

Clos du Grand Sart, 57 4607 MORTROUX Tél/Fax: 04/376.66.89

E-mail: eliane.vanham@swing.be

Education plastique – Education musicale

#### 4. Inspection de l'enseignement spécial - autres fonctions :

Monsieur Jean-Claude DE VREESE

Rue du Pont Spilet, 19 1470 GENAPPE

Tél/Fax: 010/61.46.83

E-mail: jeanclaude.devreese@swing.be

personnel paramédical personnel psychologique

Monsieur Julien BERTRANG

Pré Mathy, 15 4910 POLLEUR

Tél/Fax: 087/22.73.28

E-mail: julien.bertrang@swing.be

personnel auxiliaire d'éducation personnel social

#### 5. <u>Inspection des cours philosophiques</u>

#### Morale non confessionnelle

Monsieur BASTIEN Michel Rue de Virginal, 3 7090 HENNUYERES Enseignement secondaire spécial Province de Hainaut sauf les arrondissements de Mouscron et de Tournai. Provinces de Luxembourg et de Namur

Madame LEGROS Catherine Avenue de la petite Espinette, 7A 1180 BRUXELLES Enseignement secondaire spécial : Province du Brabant wallon; Bruxelles-Capitale; Arrondissements de Mouscron et de Tournai; Province de Liège.

Mademoiselle VANDERPERRE Cécile Avenue de Versailles, 50 bte 1 1020 BRUXELLES Enseignement primaire spécial

#### Religion catholique

Monsieur ERNENS Eddy Rue du Bois de Sclessin, 52 4031 ANGLEUR Enseignement secondaire spécial Provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur. Monsieur HOMME Jean-Pierre Docteur Grégoire, 49 bt 3 7100 LA LOUVIERE Enseignement secondaire spécial : Provinces du Brabant wallon et de Hainaut; Bruxelles-Capitale.

Monsieur Joseph JALLET Rue St Hubert, 5 5590 CINEY Tel.: 083/21.82.04 Enseignement primaire spécial organisé par Communauté Française.

#### Inspecteurs diocésains

#### Enseignement primaire spécial officiel et non confessionnel

INSPECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIAL OFFICIEL ET NON CONFESSIONNEL

#### BRABANT

<u>Inspecteur principal</u>: INSTALLE Pierre (abbé), rue des Paysagistes 13, 1160 BRUXELLES 02/660.44.61 (+ Fax)

<u>BRUXELLES A (1)</u>: DE DUYTSCHAEVER Christian (abbé), rue de Gravelines 41, 1000 BRUXELLES 02/280.00.09 (+ Fax)

<u>BRUXELLES **B** (1)</u>: AERENS Luc, chaussée de Tervuren 89, 1160 BRUXELLES 02/673.89.39 – Fax 02/672.43.89

<u>NIVELLES</u>: CANTINEAU Brigitte, allée de Clerlande 3, 1340 OTTIGNIES 010/41.50.40 (+ Fax) - 0478/49.16.12

(1)<u>Les communes relevant de BRUXELLES A sont</u> : BRUXELLES, ETTERBEEK, EVERE, GANSHOREN, JETTE-SAINT-PIERRE, SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, SCHAERBEEK, WOLUWE-ST-PIERRE. WOLUWE-ST-LAMBERT.

<u>Les communes relevant de BRUXELLES B sont</u> : ANDERLECHT, AUDERGHEM, BERCHEM-ST-AGATHE, FOREST, IXELLES, KOEKELBRG, MOLENBEEK-ST-JEAN, ST-GILLES, UCCLE, WATERMAEL-BOITSFORT.

#### HAINAUT

**Inspecteur principal** : CARLIER André rue de l'Europe, 44 – 7090 BRAINE-LE-COMTE 067/56.02.69 (+ Fax)

<u>CHARLEROI</u>: BAUTHIER Patrick rue de Cambrai, 21 5620 FLORENNES 071/68.95.59

MONS: BERTOLDI épouse LAURENT Anita rue des Laperteaux, 22 – 7110 MAURAGE 064/66.28.87

<u>TOURNAI</u>: TOUSSEIN René (Abbé) rue Roger Decoene 18/1B 7700 MOUSCRON 056/33.79.08

#### LIEGE

**Inspecteur principal**: LOUIS Alfred rue Redoute, 26 4920 REMOUCHAMPS

04/384.58.12

Canton germanophone Eupen-Saint-Vith

MARGRAFF Wilhelm (Abbé) Maarktplatz, 19 4750 Bütgenbach

080/44.66.03 - Fax : 080/44.76.03

HUY: VIERSET Pierre (abbé) rue Fond Saint-Servais, 16 4000 LIEGE - 04/223.79.66

LIEGE: de FABRIBECKERS épouse de VILLENFAGNE Marie-Bénédicte rue du Château, 15

4280 HANNUT 019/51.20.53

VERVIERS (sauf canton germanophone Eupen-Saint-Vith) CORMAN Joseph Thier Martin, 109

4651 BATTICE 087/67.83.09

#### LUXEMBOURG

MARCHE

Inspecteur principal: VINCENT Michel (abbé), avenue Tagnon 4, 6850 CARLSBOURG –

061/53.31.74

ARLON-VIRTON: BARREAU Thierry, rue de Maissin, 5 6850 PALISEUL - 061/53.52.11

NAMUR

**Inspecteur principal**: DECHAMBRE Georges (abbé), Le Neptune rue Père Cambier, 10

5000 NAMUR 081/74.54.00

NAMUR: ROBERTI de WINGHE épse de MONTPELLIER Anne-Catherine rue du Moulin, 7

5537 DENEE - 071/79.81.32 - 071/79.89.44 - Fax: 071/79.98.38

DINANT-PHILIPPEVILLE: MAHIAT Jean-Pierre rue de l'Eglise, 1 – 5300 SEILLES (ANDENNE)

085/82.67.14

#### Religion protestante

Monsieur Jean-Louis RAVET Enseignement primaire et secondaire spécial

Rue des Echevins, 51

1050 BRUXELLES Province du Brabant Wallon

Tél.: 02/640.70.36 Province du Hainaut

Fax: 02/640.70.36 Région de Bruxelles-Capitale

E-mail: jean-louis.ravet@cfwb.be

Monsieur Guy RAINOTTE Enseignement primaire et secondaire spécial

Rue du Tricointe, 20

5530 YVOIR Province de Liège

 Tél.: 082/61.42.67
 Province de Luxembourg

 Fax: 082/61.41.56
 Province de Namur

E-mail: <u>guy.rainotte@cfwb.be</u> F.B.A.

#### Religion israélite

Monsieur GUIGUI Albert Place de Bastogne, 30 1080 BRUXELLES Enseignement primaire spécial et enseignement secondaire spécial

- 5.1. En ce qui concerne les cours de morale et de religion, les chefs d'établissement sont invités à communiquer aux inspectrices et inspecteurs ci-après les horaires et renseignements relatifs aux membres du personnel assurant ces cours ainsi que les documents prévus par les circulaires relatives à la formation en cours de carrière.
- ACCOMPAGNEMENT DES **EQUIPES EDUCATIVES TANT DANS** L'ENSEIGNEMENT ORGANISE QUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE FRANCAISE, PAR LA COMMUNAUTE **POUR** LES **STRUCTURES** EXPERIMENTALES ACCUEILLANT DE ELEVES AUTISTES, DES ELEVES POLYHANDICAPES ET DES ELEVES APHASIQUES/DYSPHASIQUES.

\_\_\_\_\_

- 1. L'accompagnement des équipes éducatives se fait notamment en référence aux dispositions de la loi du 29 mai 1959 (Pacte scolaire) et du décret de la Communauté française de juillet 1997 relatif aux missions de l'enseignement et aux structures propres à les atteindre.
- 2. Dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, cet accompagnement se réalise notamment en liaison avec l'efficacité de l'enseignement, le respect des programmes, la mise en oeuvre des dispositions décrétales, ... à l'exception de ce qui relève des méthodes.
- 3. Enseignement fondamental spécial.

L'inspection des activités éducatives sera menée, selon la répartition géographique des écoles, par Monsieur l'Inspecteur R. BOLLY et Monsieur l'Inspecteur E. DEBOUNY en collaboration avec

- \* Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical);
- \* Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel social).
- 4. Enseignement secondaire spécial.

Dans sa dimension pédagogique globale, l'inspection des activités éducatives sera menée par Madame l'Inspectrice D. CHOUKART.

Cette inspection reposera aussi sur le collaboration avec :

- \*Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical et personnel psychologique).
- \*Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel auxiliaire d'éducation et personnel social).

5. <u>Internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent organisés par la Communauté française</u>.

L'Inspection des activités, selon leurs spécificités, sera réalisée Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE et Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG.

Les éléments et les conclusions des inspections seront repris dans un rapport établi collégialement par les deux membres du service d'inspection.

- 6. Synthèse annuelle des activités.
- 6.1. A la date prévue par l'inspecteur coordonnateur, chaque membre du service d'inspection lui remet un rapport portant, tant pour l'enseignement spécial organisé par la Communauté française que pour l'enseignement subventionné par la Communauté française, sur :
  - \* l'efficacité globale des activités éducatives ;
  - \* les collaborations développées au sein des établissements ;
  - \* la compétence professionnelle des membres des équipes éducatives ;
  - \* les effets éventuels d'activités de formation en cours de carrière ;
  - \* les besoins d'activités de formation en cours de carrière :
  - \* tout élément susceptible de faire progresser la qualité de l'éducation des élèves concernés.
- 6.2. Pour le 15 juillet de chaque année, l'inspecteur coordonnateur adresse au Ministre un rapport global portant sur l'enseignement et l'éducation développés dans les structures qui accueillent des élèves autistes, polyhandicapés et aphasiques/dysphasiques.

#### III RECOMMANDATION GENERALE

\_\_\_\_\_

Toute absence de plus d'un jour de tout membre du personnel sera signalée à l'inspection compétente dans les plus brefs délais. Toute entrée en fonction d'un membre du personnel sera signalée dès le premier jour à l'inspection compétente.

#### <u>LISTE DU PERSONNEL – ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL</u>

N.B.	1.Colonne 4 (maturité), utilisez :	ΜI	pour le niveau des apprentissages scolaires
------	------------------------------------	----	---------------------------------------------

M II pour le niveau des premiers apprentissages scolaires

M III pour le niveau de maîtrise et de développement des acquis

M IV pour le niveau de l'utilisation fonctionnelle des acquis (notamment les enfants de 12 ans et plus)

2. Colonne 6 (T.S.D.) utilisez: T pour temporaire

T P pour temporaire prioritaire

D pour définitif

Titulaires	Nombre d'élèves	Maturité(s)	i	Situation adm	inistrative	Adresse et N° de téléphone
			Titre(s)	T.S.D.	Certificat à l'ens. spécial	
Inseignement maternel					-	
Enseignement primaire						

FORMULE III	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELL	LE ENSEIGNEN	MENT SPECIAL FONDAMEN	TAL ANNE SCC	ANNE SCOLAIRE 2002/2003						
Matricule : Etablissement : Adresse :		Téléphone :  Classe de : élèves  Niveau : Maturité  Type(s) :									
Matricule :			FONCTIO								
Nom et prénom :											
N.B.: Dans la grille d	es titulaires de classe, INSCRIRE EN R	OUGE les période assur	ées par un maître spécial.								
Deh à	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI						
N.B. Docement F.1. a	approuvé le/		_		Vu et approuvé,						
Ens. Maternel		Ens. 1	Primaire		Le Chef d'établissement,						
TOTAL / 28 périodes	L.M. :	TOTA	 L.M.	: : : : : :							

#### Etablissement:

FORMULE IV	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SPECIAL SECONDAIRE	ANNEE SCOLAIRE

JOURS	HEURES	TYPE	FORME	SECTION/SECTEUR	GROUPE METER FINALITE/SECTION	PHASE OU	COURS	Nbres élèves	LOCAL
		(1)	(2)	(3)	PHASE	ANNEE		Cicves	
					(5)	ETUDE (6)			
LUNDI	1					(0)			
	2 3								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
MARDI	1								
	2 3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8 9								
MEDGD									
MERCR	1								
	2 3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
JEUDI	1								
JEODI	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8 9								
VENDR	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								

Enseignant

NOM : Prénom :

Titre (diplôme):

Fonction:

Situation administrative:

<u>Horaire</u>: Nombres d'heures de cours:

Titulariat

Conseil de classe

Guidance

Travail en équipe

Autres: TOTAL

FORMULE V - GRILLE HORAIRE I										
Etablissement :										
Téléphone:	Fax :E	Mail:								
Niveau : maternel - primaire – secondai	ire Type(s):1 2 3 4 5	6 7 8 Forme(s): 1 2 3 4 (l	parrer les mentions inutiles)							
The secondary primarie secondary	1)po(b).1 2 5 4 5	5 , 5 10Imc(5) , 123 T (1	care ico mentiono munico,							
Nom :	Epouse :	Pré	énom :	date de naiss	ance:					
Titres:										
Année :										
Exerçant la fonction de : Infirmier - Infirmière - Kinésithérapeute - Logopède - Psychologue – Puériculteur - Puéricultrice (barrer les mentions inutiles).										
	•									
Situation administrative: Tempora	ire – Temporaire prioritaire –	Définitif depuis le/	/	périodes par semaine.						
Ne pas inscrire le nom des élè	eves  Indiquer les pério	des prestées, le groupe	e classe fréquenté par l'élé	ève pris en (Ré)éducation	on ou l'activité réalisée.					
Cf. également les abréviations		1 , 6 1	1 1	1 , ,						
HEURES des rééducations, des soins.	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI					
,	201(21	1/111121	WERGIEE!	<u> </u>	VEI (EILEEI					
REEDUCATIONS INDIVIDUELLES	(RI)- SOINS (S):pério	odes	TRAVAIL EN	EQUIPE (TE):pé	riode(s)					
REEDUCATIONS COLLECTIVES (R	C):pério	ode(s)	ASSISTANCE	REPAS (AR) :pé	riode(s)					
CONSEIL DE CLASSE (CC):				ON PARAMEDICAUX (CP):1	période maximum.					
AUTRES (préciser : accueil, information			-							
			•							
			,							
JE TRAVAILLE EGALEMENT DANS										
	. , . , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Vue et app								

Vue et approuve, Le chef d'établissement.

FORMULE VI - GRILLE HO	RAIRE INDIVIDUELLE - EN	SEIGNEMENT SPECIAL: PEI	RSONNEL AUXILIAIRE D'EDI	UCATION ET SOCIAL – ANN	NEE SCOLAIRE 2020
		E-mail:	/		
Nom, prénom:		Date de naiss	ance:/		
Adresse:		Situation adn	ninistrative: T - TP - D - depui	s lepréciser)	
Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Pour les prestations en <b>interna</b> t (pour l'internat, toute autre	_	e jour de celles de nuit (entre le	s heures d'études et/ou de rempla coucher et le lever <i>des enfants</i> ).	cement fixées à l'horaire, l'heur	

## Enseignement secondaire spécial - Horaire général par classe ou par groupe d'élèves

Classe ou groupe d'élèves

	ı	ı	1			1	
Y 1:							
Lundi							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
Mardi							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
Mercredi							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
Jeudi							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
Vendredi							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
-							
	I	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>		l	